

l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

de *Lozère* / Mensuel



Supplément N°1 au N°224 de Janvier 2013

Renseignements utiles :

Adresse :

Espace *Jean Jaurès*
Rue *Charles Morel*
48000 MENDE
ou BP 46
48002 MENDE Cedex

☎ 04.66.65.18.93

E-mail : 48@se-unsa.org

Directeur de la publication :

Alain ROUSSON

N° CPPAP : 0715 S 07420

N° ISSN : 1266-6165

Site :

<http://sections.se-unsa.org/48/>

Rythmes : décret publié ...

Le décret révisant l'organisation de la semaine scolaire à l'école primaire a été publié au journal officiel du samedi 26 janvier. C'est désormais dans chaque département, dans chaque école que tout se joue. Pour le **SE-UNSA**, aucune organisation ne devra être arrêtée sans les enseignants.

Le décret répartit 24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées dont le mercredi. Les journées ne sont pas nécessairement toutes identiques mais doivent respecter des bornes : les journées ne peuvent dépasser 5H30, les demi-journées ne peuvent dépasser 3H30 et les pauses méridiennes

font au moins 1H30. En plus de ces temps d'enseignement communs, les élèves pourront bénéficier d'**Activités Pédagogiques Complémentaires** sous la responsabilité des enseignants, en groupe restreint.

Le décret ne dit rien des temps péri-éducatifs puisqu'ils relèvent des collectivités et ne peuvent avoir de caractère obligatoire, ni pour elles ni pour les élèves.

Le décret prévoit la possibilité de déroger sur deux points : le samedi matin à la place du mercredi matin et sur le fait de dépasser les bornes horaires quotidiennes. La dérogation devra être justifiée par un **Projet Educatif Territorial (PEDT)**.

Le conseil d'école ou la mairie peuvent adresser un projet d'organisation à la DASEN qui arrêtera l'organisation de chaque école, après avis du Maire.

Le décret désormais publié, c'est dans chaque département et chaque école que les choses se jouent. Pour le **SE-UNSA**, aucune décision ne doit se prendre sans les enseignants. Le conseil d'école doit jouer son rôle. Après une première étape de discussions entre enseignants, puis une seconde avec les parents d'élèves et la mairie, le **SE-UNSA** encourage les directeurs à convoquer des conseils d'école à ordre du jour unique pour faire une proposition d'organisation à la DASEN. Le **SE-UNSA** défendra auprès des autorités académiques le respect de l'avis des premiers concernés.

Elections internes

Adhérents actifs et retraités du SE-UNSA, pensez à voter si ce n'est déjà fait !
Rappel ! Date limite le 1er mars à 17h00 !
Congrès Départemental le 6/02 à MENDE !

Dispensé de timbrage ■ MENDE CT

Déposé le : voir la date figurant sur l'étiquette

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

SE-UNSA/BP 46 / 48002 MENDE Cedex / Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

1 Editorial

2 CAPD du 17/01

Compte-rendu; infos diverses

3 DGH; obligations

de service; Emplois d'Avenir

4 Fonction Publique

Campagne JPA; info CDEN ...

Pages encartées -
- Publication
UNSA Education -

AGENDA

6 Février (14h00)

□ Congrès Départemental

15 février (14h00)

□ CTSD « carte scolaire »
1er Degré

20 Février

□ CDEN « carte scolaire »

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression, dans les conditions prévues par la loi N°78-17 du 6/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La délégation du **SE-UNSA** était composée d'*Agnès BONNAL ST-DIZIER* et *Alain ROUSSON*

En début de séance, le **SE-UNSA** a fait une déclaration préalable (disponible sur le site à l'adresse suivante : <http://sections.se-uns.org/48/>)

► Approbation du procès verbal de la CAPD du 7 septembre 2012:

Il est approuvé sous réserve que les remarques formulées par le **SE-UNSA** soient intégrées.

Concernant la demande de calendrier prévisionnel pour les opérations de carte scolaire, la DASEN a communiqué les éléments suivants :

- CTSD 1er Degré le vendredi 15 février (date de repli le 28/02);
- CDEN le mercredi 20 février (date de repli le 28/02).

► Point sur l'avancement des Instituteurs :

L'Administration a fait le point sur leur situation. Il y avait, à la rentrée, 6 instituteurs en **Lozère**, dont 3 sont en disponibilité. Sur les 3 en activité, 2 ont atteint le 11ème et dernier échelon et n'ont donc plus de perspective d'avancement dans le Corps des Instituteurs.

La dernière collègue est promouvable au 10ème échelon, au choix, à compter du 05/05/2014. Il n'y a donc pas de promotion possible en 2013.

Le **SE-UNSA** est intervenu pour signaler la complexité de ce cas, sachant que cette collègue étant seule à son échelon, elle ne pourra être promue, au mieux, qu'à l'ancienneté ... en 2016, sauf si l'Administration accepte de reconsidérer cette situation !

► Postes adaptés :

L'Administration a informé les représentants du Personnel que le Groupe Départemental avait examiné 2 demandes, en présence du Docteur NARBONI, Médecin Conseiller Technique auprès du Recteur.

Le 1er dossier a été classé dans le Groupe 1 (très prioritaire). Il s'agissait d'un renouvellement ...

Le 2ème dossier a été classé dans le Groupe 3 (non prioritaire). Il s'agissait d'une première demande ...

Les représentants du Personnel ont regretté, une nouvelle fois, l'insuffisance du nombre de postes adaptés au niveau académique.

Le **SE-UNSA** est aussi intervenu pour signaler qu'un 3ème dossier n'avait pas été pris en compte. L'Administration a alors indiqué qu'il était arrivé hors délais.

Le **SE-UNSA** a fait remarquer que la « rigueur administrative » était « à géométrie variable », très stricte dans ce cas et beaucoup moins lors du mouvement 2012 par exemple !

Le Groupe Académique d'experts doit se réunir le 29 janvier prochain.

► Questions diverses :

○ Ordres de mission et frais de transport : Le **SE-UNSA** avait adressé, le 5 décembre dernier, un courrier à la **DASEN** pour lui faire part de son désaccord en ce qui concerne l'application du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 aux communes limitrophes. En l'absence de réponse, le Syndicat avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de cette CAPD.

Pour justifier son refus, l'Administration a mis en avant l'existence de « transports en commun » entre Mende et Badaroux ou Balsièges ... Le **SE-UNSA**, pas convaincu par cette interprétation, va réexaminer le dossier ...

○ Dates de prise en compte de l'AGS et de la note pour l'avancement / Réactualisation note / ... : suite à une question posée par le **SE-UNSA**, un point est fait.

Pour l'avancement, des PE (par année scolaire), la date de prise en compte de l'AGS et de la note est fixée au 31/08 de l'année précédente.

Pour l'avancement des Instituteurs (par année civile), la date de prise en compte de l'AGS est fixée au 1er/12 de l'année en cours et celle de la note au 31/10 de l'année en cours.

Concernant la réactualisation des notes anciennes, un court débat a lieu mais aucune modification n'est apportée à la procédure en vigueur.

La DASEN n'a pas souhaité non plus revenir sur le plafonnement de la note à 18.

○ Affelnet : Le **SE-UNSA** a exprimé les inquiétudes déjà formulées dans un précédent courrier envoyé l'année dernière, et a revendiqué une prise en compte de la situation des Directeurs.

L'Administration a répondu que ceux-ci seraient accompagnés lors de la mise en œuvre de cette nouvelle procédure, qui devrait s'appuyer essentiellement sur le logiciel « Base élèves ». **La vigilance s'impose !**

○ Rythmes scolaires : Les représentants du Personnel avaient souhaité mettre ce point à l'ordre du jour.

La **DASEN** n'a pas été en mesure d'apporter des éléments nouveaux par rapport aux rares informations communiquées lors du Groupe de Travail du 18 décembre dernier (voir Lettre en ligne n°9 du 18 décembre). Aucune information précise sur le CDEN Spécial « rythmes scolaires », dont l'avenir paraît compromis ...

Concernant le fonds spécifique d'aide aux communes, si toutes les communes volontaires pour mettre cette réforme en œuvre dès la rentrée 2013 percevront bien l'aide de 50 euros par élève, seule la commune de St Germain du Teil pourra prétendre à l'aide de 40 euros supplémentaires par enfant (Dotations à la Solidarité Rurale « cible ») !?

(NDLR : une délégation du **SE-UNSA** a été reçue par la DASEN le jeudi 24 janvier 2013 pour évoquer l'ensemble de ce dossier).

○ Liste des retraitables : A la demande du **SE-UNSA**, des informations complémentaires sont apportées concernant d'éventuelles modifications (voir encadré ci-dessous).

En bref - En bref

► Départs à la Retraite :

A la date du 17 janvier 2013, aux 7 collègues (*) qui avaient déjà déposé une demande d'admission pour un départ à la retraite à la rentrée 2012, se rajouteront 2 dossiers supplémentaires.

(*) : Ce chiffre tient compte de la demande d'annulation qui est intervenue ...

► Mouvement interdépartemental :

Le Groupe de Travail de contrôle des barèmes est prévu le 28 janvier.

Sur les 30 demandes formulées, 21 seulement auraient été confirmées (2 ne l'auraient pas été dans les délais et 7 pas du tout ?!). A suivre !

Le temps des DGH est venu ...

Les **Comités Techniques Académiques** et les **Comités Techniques Spéciaux Départementaux** se réunissent en ce moment (28/01 en **Lozère**).

Dans les semaines qui viennent, les équipes des collèges et lycées vont avoir à débattre de la répartition de leur DHG (Dotation Horaire Globale).

Cette tâche est complexe mais elle est essentielle. De la répartition de la DHG découle toute l'organisation de l'année scolaire.

Elle a des conséquences à la fois pour les élèves et pour les enseignants. C'est là que se décident les dédoublements, les options mais aussi les compléments de service et les suppressions de postes.

Tous les enseignants sont concernés. Les instances de l'établissement, Conseil Pédagogique, Commission Permanente, Conseil d'Administration doivent être mobilisées pour permettre à chacun de prendre part au débat.

Le **SE-UNSA** vous aide à y voir clair avec une publication spéciale (téléchargeable sur le site du Syndicat en tapant le lien suivant : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article5347>).



Obligations de service : stop aux abus !

Depuis plusieurs années, les obligations et les décharges de service des enseignants sont l'objet de remises en cause qui permettent de «*recupérer*» quelques heures.

Les rectorats jouent sur une rédaction «*datée*» des décrets de 1950 pour se livrer à des interprétations toujours plus défavorables.

Dernière attaque en date : les majorations de service. Tournant le dos à une pratique bien installée, dans plusieurs académies, l'Administration décompte les effectifs des groupes et non des classes entières. De ce fait, de très nombreux collègues se trouvent obligés d'effectuer une heure de service en plus. Le **SE-UNSA** intervient régulièrement pour dénoncer ces pratiques.

Devant le **SE-UNSA**, le ministère s'est engagé à donner des instructions pour que les établissements maintiennent les pratiques antérieures en matière de majoration de service, de décharges, etc ...

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter votre section académique.

Pour le **SE-UNSA**, ces dérives montrent qu'il est temps de rouvrir le dossier des obligations de service des enseignants. Il faut à la fois assurer juridiquement les décharges existantes mais aussi prendre en compte les évolutions du métier.

Le **SE-UNSA** revendique en particulier que le temps consacré à la concertation soit reconnu et intégré dans les obligations de service.

En bref - En bref

► **Agrégés de Techno, c'est maintenant !**

Les certifiés de Technologie font partie des rares enseignants de collège qui n'ont pas accès à l'agrégation. La fusion du CAPET de Technologie avec les CAPET STI dans le nouveau concours SII (Sciences Industrielles pour l'Ingénieur) aurait dû réparer cette injustice. Dans les faits, il n'en est rien. Pour eux, la seule solution est de passer un concours externe !

A la rentrée prochaine, les enseignants de SII, certifiés ou agrégés pourront être affectés sur des postes de technologie en collège. Sur ces mêmes postes, il y aura donc des enseignants qui auront eu la possibilité d'obtenir l'agrégation et d'autres non.

Le **SE-UNSA** demande l'égalité entre les enseignants. Les certifiés de Technologie doivent bénéficier, comme ceux des autres disciplines, d'un accès au corps des agrégés.

Pour eux, le **SE-UNSA** revendique :

- le droit de candidater à l'agrégation interne SII avec la possibilité de rester sur son poste ;
- la possibilité d'accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude.

Pour faire aboutir cette revendication, signez la pétition lancée par le **SE-UNSA** à l'adresse www.se-unsa.org/petition/techno

Emplois d'Avenir Professeur

L'**UNSA Education** est favorable à ce dispositif qui amène des jeunes boursiers vers les métiers de l'enseignement. Les CA se sont prononcés fin décembre. Le rectorat a retenu certains d'entre eux. Les établissements qui n'ont pas été sélectionnés n'ont pas été informés.

L'**UNSA Education** a demandé au Recteur que cela soit le cas. Par ailleurs la répartition ne touche pas tous les départements, elle est essentiellement héraultaise (voir informations page 3 de la publication **UNSA Education** encartée).

L'**UNSA Education** demande que la prochaine répartition soit plus équitable. Les MI-SE, qui se destinaient pour nombre d'entre eux aux métiers de l'enseignement, étaient répartis dans toute l'académie. Cela doit aussi être le cas des EAP !



Infos diverses ...

Négociations « carrières et rémunérations »

La Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique a ouvert depuis septembre 2012 des cycles de concertation sur un grand nombre de thèmes sensibles pour les agents de la Fonction Publique.

En effet, durant les 5 dernières années, la politique anti fonctionnaires, menée dans le cadre de la **RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques)** a affaibli considérablement le Service Public et ses Agents.

L'**Unsa Fonction Publique** a décidé, en ce début d'année, de rappeler par lettre ouverte à la Ministre (voir courrier page

1 de la publication **UNSA Education** encartée) ses revendications en lien avec les fortes attentes des Personnels en matière d'emploi et de salaires.

L'accent a aussi été mis sur l'abrogation de la journée de carence avec, à l'appui, les dizaines de milliers de signatures enregistrées à la pétition lancée l'an passé.

Pour l'**UNSA Fonction Publique**, des décisions rapides doivent être prises. Elle participera aux négociations qui vont démarrer en février/mars sur le dossier « carrières et rémunérations ».

Rythmes scolaires CDEN Spécial ?

Lors de l'audience **SE-UNSA / DASEN** du 24 janvier, l'Administration a réaffirmé qu'un CDEN « spécial rythmes scolaires » serait organisé.

Seule inconnue, mais de taille : à quelle date ?

Il est très difficile, pour ne pas dire délicat, de fixer une date qui arrive à « s'inscrire » dans le calendrier arrêté par le ministère pour la mise en œuvre de cette réforme mais qui coïncide aussi avec les impératifs locaux (réunions des Conseils d'écoles, calendrier du mouvement départemental, ...) !

SIGNEZ LA PÉTITION

68ème Campagne Jeunesse au Plein Air

Du 14 janvier au 17 février 2013 Solidaires pour le Droit aux vacances !

La campagne de la Jeunesse au Plein Air est basée sur l'éducation à la solidarité à travers des situations proposées dans des dossiers pédagogiques pour réfléchir, aborder et pratiquer la solidarité avec les élèves et une action concrète de collecte de fonds.

Le lancement départemental a eu lieu le jeudi 24 janvier 2013 à la Préfecture à MENDE, en présence de représentante du Préfet, de la DASEN, des 3 IEN, de représentants syndicaux ...

Les sommes recueillies sont distribuées sous forme d'aides au départ en vacances collectives dont plusieurs milliers d'enfants bénéficient.

Dans notre département, le **montant de la collecte 2012 a été de 3 224 euros.**

- 1 499 euros recueillis par les enfants des écoles;
- 1 725 euros de dons individuels.

45 bourses individuelles ont été attribuées pour un montant total de 1 584 euros.

Pourquoi une campagne de solidarité ? Un quart des 5-19 ans ne part pas en vacances

La fréquentation des séjours collectifs est d'abord et avant tout dépendante des ressources financières et culturelles de la famille. **Les aides jouent un rôle majeur et s'avèrent essentielles pour augmenter les chances de partir.**

La campagne implique une démarche réfléchie, collective et éducative. Les enseignants et chefs d'établissements peuvent trouver des informations sur le site de la JPA (http://solidaritevacances.jpa.asso.fr/?page_id=110) rubriques *Nos actions* », puis « *campagne de solidarité* ».

On y trouve notamment des liens pour accéder à des dossiers pédagogiques pour les enseignants du 1er Degré (avec des fiches pour chaque cycle) et du 2nd Degré (avec dossier documentaire et fiche de formation des délégués élèves).

Autre action éducative, l'opération « **Slam rend solidaire** », qui invite à écrire des textes sur la solidarité et à les déclamer.

On peut également contribuer à la collecte en répondant tout au long de l'année à l'appel à dons sur www.jpa.asso.fr. La JPA est membre du comité de la Charte du don en confiance.

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) de la JPA est consultable, par tous, sur le site internet de la JPA, rubrique *Campagne de solidarité* puis *donner en confiance*.

Pour tout renseignement, contactez **Stéphanie JULIEN** au 04.66.49.00.30 ou connectez-vous au site : www.jpa.asso.fr

